

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES  ACTIVITES/FEST'IFS LE SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023  COMPLEXE SPORTIF PIERRE MENDES-FRANCE  ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC  ARRETE N° 2023/218</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;  
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;  
VU l'arrêté des 4 juin 1982 et 5 février 2007 modifiés, portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types X et L ;  
VU l'attestation du service Animation et Territoire de la Ville d'IFS précisant que la manifestation FORUM/FEST'IFS de l'année 2023 est organisée de la même façon qu'en 2022 avec les mêmes matériels et équipements ;  
VU les attestations de montage et de liaisonnement au sol des différents stands ;  
VU l'avis favorable du SDIS émis le 13 juillet 2023 pour l'ouverture au public de la manifestation « Forum des Associations et des Activités » ;

**CONSIDERANT** que toutes les mesures de sécurité ont été prises afin de garantir le bon déroulement de la manifestation ;

#### ARRETE

**Article 1 :** La Ville d'IFS est autorisée à ouvrir au public la manifestation « Forum des Associations et des Activités/Fest'IFS » qui se déroulera le samedi 2 septembre 2023 au Complexe Sportif Pierre Mendès-France, chemin du Val à IFS.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- La Police Municipale ;
- La Ville d'IFS – Service Animation du Territoire ;
- La Ville d'IFS – Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement.

Fait à IFS, le 10 août 2023



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**